

La déchéance du roi et la fin de la monarchie

1791 - 1793

1 La fuite du roi

20 juin 1791

Le roi semble s'accommoder des évolutions et reste très populaire. Pendant deux ans, les députés de l'Assemblée nationale réorganisent l'État, la justice et l'administration. Pour payer les dettes de la France, ils vendent les biens du clergé. Ils exigent aussi de tous les prêtres qu'ils jurent d'« être fidèles à la nation, à la loi et au roi ».

Opposé à ces mesures et désireux de retrouver tout son pouvoir, Louis XVI tente, le 20 juin 1791, de s'enfuir du royaume avec la reine Marie-Antoinette et leurs enfants. Mais il est reconnu et arrêté le lendemain dans le village de **Varennes**. Il est ramené à Paris au milieu d'une foule très hostile (en colère). Cette évasion manquée est un tournant: le peuple n'aura plus confiance en son roi.



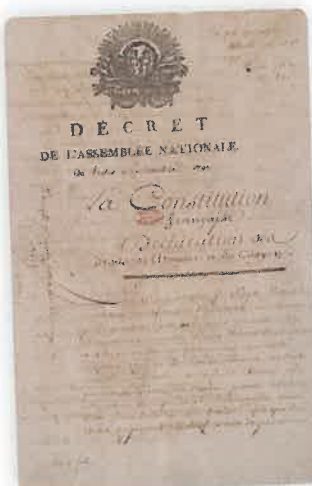
L'Arrestation de Louis XVI et de sa famille à Varennes en juin 1791 - Thomas Falcon Marshall - 1854

2 Une monarchie constitutionnelle

3 septembre 1791

Le 3 septembre 1791, la **Constitution** est adoptée par l'**Assemblée nationale législative**. Nouvellement élue, cette Assemblée a le pouvoir de voter les lois. L'égalité devant l'impôt devient réelle. La presse imprime librement. Le pays est divisé en départements, cantons et communes.

La France reste un royaume. En revanche, le roi n'est plus roi de France mais « roi des Français ». Il doit jurer fidélité à la Constitution: c'est une **monarchie constitutionnelle**. Son rôle se limite à faire appliquer les lois en nommant les ministres. Mais il a un **droit de veto**: il peut refuser une loi votée par l'Assemblée.



Première page de la Constitution de 1791

3 Des tensions sociales croissantes

1792

La mise en place des réformes révolutionnaires divise la population, ce qui provoque de vives tensions sociales. Ces tensions, qui vont mener à la guerre, conduisent de plus en plus de gens à désapprouver la tournure prise par la Révolution.

D'une part, l'opposition aux réformes et la crainte des violences ont poussé de nombreux membres de la noblesse à l'émigration (l'exil) dans des pays voisins, privant ainsi le pays d'une partie de ses élites.

D'autre part, une large partie du clergé et des fidèles catholiques refusent d'accepter que l'organisation et les biens de l'Église reviennent à la nation, comme les révolutionnaires s'efforcent de l'imposer.

Par ailleurs, d'après la première Constitution, seuls les hommes suffisamment riches pour payer beaucoup d'impôts sont considérés comme des « citoyens actifs » et ont le droit de voter et de se présenter aux élections. Les femmes et les pauvres sont donc exclus de la vie politique, et beaucoup manifestent leur frustration.



Prise du palais des Tuileries, 10 août 1792 - Jacques Bertaux - 1793 - musée national du château de Versailles

4 La prise du palais des Tuileries

10 août 1792

En avril 1792, la France déclare la guerre à la Prusse et à l'Autriche qui veulent rétablir la monarchie en France. Durant l'été, alors que les troupes ennemies commencent à envahir la France, des milliers de **sans-culottes** (révolutionnaires du peuple, ainsi appelés car ils portent des pantalons et non des culottes avec des bas, vêtements ordinaires des nobles et bourgeois) s'engagent à défendre « la patrie en danger ».

Le 10 août 1792, les sans-culottes parisiens, persuadés que Louis XVI fait tout pour que la France perde la guerre, attaquent le **palais des Tuileries**, résidence de la famille royale.

Sur ordre des députés, le roi est enfermé à la prison du Temple. Ses pouvoirs sont suspendus jusqu'à l'abolition officielle de la royauté (21 septembre), suivie le lendemain du premier jour de la **république**. La France n'a plus de roi.

5 L'exécution de Louis XVI

21 janvier 1793

Après un procès, l'Assemblée nationale condamne « **Louis Capet** » à mort pour trahison, même si les révolutionnaires sont divisés au sujet du sort du roi.

Avant d'être **guillotiné** place de la Révolution, **Louis XVI** s'adresse à la foule venue en nombre assister à cet événement impensable quelques mois plus tôt.

*"Peuple, je meurs innocent!
Je pardonne aux auteurs de ma mort."*

Marie-Antoinette, détestée par les révolutionnaires parce qu'Autrichienne et parente avec les ennemis, sera à son tour jugée de manière expéditive puis guillotinée le 16 octobre 1793.



L'exécution de Louis XVI - d'après Georg Heinrich Sieveking - 1793